

La relation aux élus

Autre évolution pointée par les DAC, la nécessaire pédagogie à mener auprès des élus. Appelée à développer un projet de territoire, Noëlie Malamaire a organisé des réunions d'information avec les élus à la culture des communes de l'agglomération et les maires. « *Nous avons fait en sorte qu'ils soient acteurs de ce projet, les avons questionnés sur leurs attentes en matière culturelle. Et ils se sont révélés très actifs* », fait-elle valoir. Une telle « alliance » entre le DAC et l'élu constitue la meilleure façon de se préserver de l'ingérence de ce dernier dans la politique culturelle. « *La maltraitance ne se situe toutefois pas à cet endroit, mais surtout dans l'injonction à faire toujours mieux, sinon aussi bien, avec moins de moyens* », affirme Christophe Bennet, décrivant aujourd'hui des DAC pris en étau entre leurs convictions et les décisions qui leur sont imposées. Afin précisément de faire en sorte que la culture ne demeure pas une variable d'ajustement, les DAC peuvent s'appuyer sur la Loi NOTre – dans laquelle sont en outre inscrits les droits culturels –, qui a maintenu la compétence partagée entre les collectivités et oblige à des logiques de mutualisation. « *Notre rôle est de la mettre en œuvre* », rappelle Christophe Bennet, qui déplore néanmoins la persistance de « *guerres de chapelle* ».

Nouvelles compétences

Confrontés à des chantiers colossaux, les DAC ont enfin dû acquérir en l'espace de quelques années des compétences dans les domaines de l'écologie, du numérique, de la diversité et de l'inclusion, afin d'accompagner au mieux les élus sur ces enjeux. Selon Noëlie Malamaire, la question la plus complexe concerne la démocratie culturelle. « *Travailler auprès de publics captifs comme ceux des secteurs éducatif, social ou médical est relativement aisé, mais mener des projets avec l'habitant à l'aune des droits culturels se situe à un niveau de difficulté bien supérieur* », confie-t-elle. Voyant ses attributions s'élargir au fil du temps, le DAC pourrait bientôt devenir « *directeur de la culture, du social et de l'éducation* », prédit Christophe Bennet, qui insiste aussi sur la nécessité de replacer l'humain au cœur des politiques culturelles. C'est pourquoi, après avoir acté en 2022 le passage d'une transformation de la culture à une culture de la transformation, les prochaines assises nationales des DAC, prévues à l'automne, porteront sur les libertés, les altérités et les humanités. MARIE-AGNÈS JOUBERT



DÉBORAH
Copel,
directrice de
la culture et
des théâtres
de la communauté
d'agglomération
Seine Normandie
Agglomération

« Apprendre à mieux dialoguer avec les forces vives d'un territoire »

Quelles évolutions percevez-vous dans le métier de DAC ?

Du fait, notamment, de la raréfaction des finances, les modèles de politique publique vont devenir holistiques pour pouvoir être efficaces. Auparavant, nous pouvions nous permettre de développer un projet dans le domaine du social, un projet politique de la ville et un projet culturel, qui se croisaient en un endroit. Aujourd'hui, nous devons en défendre un seul, qui mutualise les moyens. Pour ce faire, il est nécessaire que les différentes parties prenantes sachent collaborer. Le DAC doit donc encourager sa collectivité à évoluer vers de nouveaux modes de travail. Les élus sont moins armés pour porter des politiques publiques claires, structurantes et fortes, car celles-ci se sont beaucoup complexifiées et renouvelées. Face à une stratégie un peu floue, il nous est plus difficile d'exercer notre rôle d'expert et d'accompagnateur, pourtant essentiel. Nous sommes tiraillés entre des élus qui éprouvent une frustration légitime du fait de la baisse des subsides publics et des équipes très impliquées, mais en difficulté.

Quelles nouvelles compétences s'avèrent indispensables ?

Il faut que les DAC soient formés aux enjeux du numérique, du développement durable et de la transition écologique, mais aussi du management. Se pose également la question de la démocratie culturelle et des droits culturels, dont ils ne se sont pas encore pleinement emparés. Nous devons, par ailleurs, apprendre à mieux travailler et dialoguer avec toutes les forces vives du territoire, dont les lieux qui échappent aux financements publics et épousent de nouveaux modèles comme ceux de l'économie sociale et solidaire, être moins prescriptifs et adopter des postures expérimentales.

Comment voyez-vous l'avenir de la profession ?

Elle souffre d'un important turnover et peine à recruter, car l'engagement exigé est fort et les salaires restent peu attractifs. Je garde néanmoins la foi, car notre profession constitue un maillon important au sein des collectivités et se situe également au cœur des défis économiques, sociaux et écologiques que la société va devoir relever.